



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 09 MARS 2023

Date de convocation :

02/03/2023

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 27

L'an deux mille vingt-trois et le neuf mars à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Claude AYMERICH, Caroline PAGÈS, Françoise CRISTOFOL, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Alain DOMENECH, Maryse NOGUÈS, Claudie SERRE, Xavier BERAGUAS, Damien OTON, Caroline MERLE, Jean-Louis LIGAT, Evelyne FUENTES, Clara ROSE, Yasine SEBAHOUI, Frédéric CRAVO, Bernard COURCELLE, Jean-Philippe LECOINNET, Vanessa DENAYRE, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Jérôme PARRILLA (pouvoir à Raphaël LOPEZ), Thierry COMES (pouvoir à Evelyne FUENTES), Armande IGLESIAS (pouvoir à Claude AYMERICH), Mélissa OBBIH (pouvoir à Françoise CRISTOFOL), Danielle POUDADE (pouvoir à Jean-Philippe LECOINNET).

Absents : Marielle ALONSO, Nicole HERISSON.

M. Yasine SEBAHOUI a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023/11 : RAPPORT DE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux. Des dispositions sont relatives au débat d'orientation budgétaire (DOB).

Outre les dispositions pour le budget primitif 2023, le DOB doit présenter un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés et la structure et la gestion de la dette.

La totalité des éléments du DOB doit être transmise au président de l'EPCI intercommunale et la Communauté de Communes doit également transmettre les éléments de son ROB aux communes membres. L'article 107 prévoit une note de synthèse à joindre au budget primitif et au compte administratif.

Présentation du Débat d'Orientation Budgétaire pour la commune.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des orientations budgétaires pour l'année 2023.

Entendu le rapport,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

ACTE la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire 2023 de la commune

AUTORISE le Maire à signer tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 9 mars 2023

Le Maire

William BURGHOFFER

